

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/07/2021040350/justel>

Dossier numéro : 2021-01-07/19

Titre

7 JANVIER 2021. - Arrêté ministériel établissant les fonctions de goulot d'étranglement au sein des services du gouvernement flamand (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 09-02-2021 page : 12227

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)